

**CONTRIBUTION DE JADE A LA REVISION DU SDRIF
DEPARTEMENT DES YVELINES
CANTON ET ENVIRONS DE MONTFORT L'AMAURY**

I-LE PROJET D'AMENAGEMENT DU CANTON ET ENVIRONS DE MONTFORT
« En grande couronne préserver et valoriser la 'Couronne jaune et verte' » telle que définie géographiquement et dans ses finalités »(page 27 du SDRIF de 1994).

AXES D'ACTION :

1-la vitalité économique agricole de la zone doit être réaffirmée et confortée en aidant l'agriculture à remplir, à côté de son rôle économique, ses fonctions sociales et patrimoniales.

2-la richesse des sites et des paysages de la Plaine de NEAUPHLE doit être attestée par la finalisation de la «Procédure de classement de la Plaine de JOUARS, y compris ses glacis et ses agglomérations».

3-étendre le «Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse» au nord de la N10.

4-limiter la consommation des espaces urbanisables en gelant les agglomérations aux limites des zones actuellement construites .

II-L'ORGANISATION URBAINE

«Il s'agit en premier lieu de lutter contre la tendance naturelle, que connaissent toutes les grandes agglomérations, d'extension en tache d'huile» (page 33 . SDRIF 1994).

AXES D'ACTION :

1-stopper l'extension de SAINT QUENTIN EN YVELINES, notamment à l'ouest.

2-aider les villes «trait d'union», DOURDAN, RAMBOUILLET et HOUDAN, à développer leurs capacités de développement économique et favoriser l'ouverture vers les départements voisins.

3-réanimer, en les densifiant raisonnablement, les centres des bourgs et des villages en implantant : du locatif intermédiaire, des lieux de convivialité dont des commerces

4-renforcer les infrastructures lourdes liées à l'énergie électrique au plus près des lieux de consommation actuels et futurs en ne consommant pas de nouveaux espaces. Ainsi, moderniser le poste d'ELANCOURT et y implanter les installations du «Poste BAGOT».

III-L'ORGANISATION DES TRANSPORTS

«Les réseaux de transport sont le principal instrument d'organisation de la région» (page 44 du SDRIF de 1994).

AXES D'ACTION :

1-améliorer ou créer des moyens de transport en commun «de masse» : fiables, confortables, sécurisés avec des parkings de regroupement surveillés aux gares ferroviaires ou routières.

2-favoriser la création de transports en commun légers «à la carte» gérés par des centrales de réservation informatisées.

3-compléter ou créer un réseau de «voies douces» entre toutes les agglomérations du canton et de ses environs interconnecté avec les pistes et voies sans véhicules à moteur de la forêt de RAMBOUILLET et les gares.

4-réduire les nuisances en accentuant l'effort de rattrapage sur les infrastructures actuelles, dont la «Déviation de PONTCHARTRAIN» sur tout son tracé et en amont et aval sur la N12. Sans oublier la RN 10 de Trappes à Rambouillet.

5-si l'intérêt de «l'Axe Nord-Sud A13-N12-N10» est confirmé, le réaliser à l'ouest du massif de RAMBOUILLET.